

Complément d'information

Pour en apprendre davantage sur la Régie de l'énergie du Canada, consultez le site www.rec-cer.gc.ca.

Suivez-nous sur les médias sociaux pour vous tenir au courant.

Pour obtenir des copies de publications de la Régie :

EN LIGNE : www.rec-cer.gc.ca
COURRIEL : info@rec-cer.gc.ca
NO SANS FRAIS : 1-800-899-1265

Bibliothèque (par la poste ou en personne) :

Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8

© Sa Majesté le Roi de droit du Canada représenté
par la Régie de l'énergie du Canada 2024

Comité consultatif autochtone

N° de cat. NE23-219/2024F (PDF)
ISBN 978-0-660-72804-9

N° de cat. NE23-219/2024F (Papier)
ISBN 978-0-660-72805-6

Comité consultatif autochtone



La voie vers la Réconciliation à la Régie de l'énergie du Canada

Nous visons à transformer notre mode de travail avec les peuples autochtones du Canada par un engagement à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :

- en les faisant participer davantage à la réalisation de notre mandat par la reconnaissance de leurs cultures, connaissances et histoires uniques ;
- en établissant des relations renouvelées fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat ;
- en améliorant les compétences culturelles de la Régie et de son personnel ; et
- en apportant des changements significatifs aux exigences de la Régie et à ses attentes à l'endroit du secteur qu'elle réglemente.

La Régie de l'énergie du Canada est à l'œuvre afin d'assurer l'acheminement de l'énergie en toute sécurité partout au pays. Elle examine les projets de mise en valeur des ressources énergétiques, communique de l'information sur l'énergie, et applique des normes de sécurité et environnementales figurant parmi les plus strictes au monde.

Le Comité consultatif autochtone fait partie intégrante de la structure de gouvernance officielle de la Régie et s'efforce d'accroître la participation des peuples autochtones à la réglementation de l'infrastructure énergétique qui est de son ressort.

Rôle du Comité

Le Comité, dont la création découle d'une exigence prévue par la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, travaille directement avec le conseil d'administration de l'organisation et formule des conseils sur l'intégration des perspectives, connaissances, enseignements, valeurs, utilisations des terres et des eaux, traditions orales et visions du monde des Autochtones à toutes les étapes de la réglementation.

Membres du Comité consultatif autochtone

Le Comité consultatif autochtone compte jusqu'à neuf membres qui sont des leaders et des défenseurs reconnus dans leurs communautés et qui possèdent une vaste expérience dans le domaine de l'énergie et des ressources naturelles.



Par souci de transparence, le mandat élaboré en commun et les procès-verbaux des réunions du Comité peuvent être consultés sur le site Web de la Régie.

Des effets significatifs et durables

La création d'un changement systémique repose sur un leadership, une gouvernance, une stratégie et des buts communs solides. Les travaux menés par le Comité et la Régie incluent :

Donner la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies pour défendre les droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Appuyer la mesure 34 du plan d'action de la Déclaration des Nations Unies, élaborée en collaboration avec les peuples autochtones pour une transformation importante.

Élargir le programme de surveillance autochtone pour y intégrer l'utilisation des terres à des fins traditionnelles, les lieux sacrés et les connaissances historiques.

Inclure les membres du Comité dans certains processus de dotation de postes de direction afin d'intégrer les perspectives autochtones.

Mettre en œuvre des stratégies d'approvisionnement et de recrutement auprès des Autochtones qui tiennent compte d'une approche fondée sur les distinctions.



L'approche à double perspective

Le logo du Comité est inspiré par l'approche à double perspective, qui reflète l'intégration de la science et des valeurs autochtones dans la sphère de réglementation. À partir de cette vision, le Comité oriente l'attention de la Régie sur :



les relations et gouvernance



la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones



les compétences en matière de culture et gestion du changement



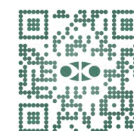
la participation des peuples autochtones à la surveillance réglementaire



les approches en matière de consultations et accommodements de la Couronne

La relation que nous sommes en train d'établir vise à bâtir des ponts entre nos collectivités, nos dirigeants et nos gouvernements. À partager nos perspectives du monde. On constate aujourd'hui une volonté d'écouter et de comprendre notre perception du monde. Nous voulons apprendre les uns des autres, dans un environnement qui est propice à de telles relations et qui inspire la confiance. Nous voulons créer une vision du monde différente, qui repose sur une compréhension mutuelle.

- Chef Harvey McLeod,
membre du Comité consultatif autochtone



Pour en savoir plus sur le Comité consultatif autochtone, consultez notre site Web à l'adresse **www.rec-cer.gc.ca**.